

Argenteuil, le 12 juin 2024

Convocation Assemblée Générale Ordinaire

Chers Membres,

Conformément à nos statuts, nous vous invitons à notre Assemblée Générale.

La précédente élection du Président et des membres du Comité Directeur ayant eu lieu en juillet 2023, nous ne sommes pas tenus de procéder à une nouvelle élection.

Extrait de nos statuts :

Article 12 –

...

12.3 Les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale, pour une durée de 2 ans au scrutin secret majoritaire à un tour. Le nombre de voix étant calculé par rapport aux personnes présentes ou représentées par procuration, à condition que le quorum des présents soient atteints.

...

L'Assemblée Générale aura lieu au stade du marais le VENDREDI 28 juin 2024 à 18h30

L'ordre du jour est :

- Présentation des rapports sur la gestion sportive et administrative du club
- Présentation de la situation morale et financière à date du club
- Approbation des comptes
- Présentation et approbation du budget prévisionnel de l'exercice suivant
- Questions diverses

Les votants sont : chaque membre à jour de ses cotisations et adhérent de plus de 6 mois a droit à une voix. Il va de soi que pour les mineurs, le représentant légal vote en lieu et place du mineur.

Le vote par procuration est admis au profit d'un autre membre du club.

Un même membre ne peut cumuler plus de trois procurations.

Nous vous remercions de votre présence, et restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Le Comité Directeur
Argenteuil Athlétisme



PROCURATION

Je soussigné(e) (Nom Prénom), membre de
L'Association ARGENTEUIL ATHLETISME, donne par la présente procuration à
Mme/M pour me représenter lors de
L'Assemblée générale du 28 juin 2024.

Elle prendra ainsi part pour moi aux votes des délibérations mises à l'ordre du jour.

Pour valoir ce que de droit.

A.....le...../06/2024

NOM Prénom et signature du mandant :

NOM Prénom et signature du mandataire :